



COMMUNE DE
SAINT-PAUL DE VENCE
(06570)
ALPES MARITIMES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE QUARTIER n°2 (NORD)

regroupant :

le chemin de la Vieille Bergerie, le chemin des Gardettes, le chemin des Gardettes Sine, l'allée des Lauriers, l'allée des Lavandes, le chemin des Fumerates, le chemin des Salettes, Les Hauts de Saint-Paul, la montée Saint Roch, le chemin des Trious et le chemin Notre Dame

du samedi 10 octobre 2015, à l'Auditorium

Etaient présents :

M. Joseph LE CHAPELAIN, *Le Maire* ; Mme Lydie Bray, *la DGS* ; M. Olivier CAVELLI, *le chef de la Police municipale*, Mmes Sylvie COLLET, Catherine HOUZE, Laurence HARTMANN, *Conseillères municipales* ; M. Jean-Michel DELORD, *Conseiller municipal*.

Une trentaine de participants

M. le Maire remercie les habitants du quartier ici présents et fait une présentation des actions menées dans ce quartier depuis son élection et des projets prévus dans un futur très proche.

1/- Sur le chemin des Fumerates est prévu un revêtement dans le bas de la route.

M. le Maire a bien constaté l'état endommagé de certaines parties de ce chemin mais il déplore aussi l'état des haies qui empiètent sur la route, rendant le croisement de véhicules très dangereux! Il en appelle donc à ce que chacun fasse un effort pour entretenir : la commune a la responsabilité de l'état de la route mais les haies appartiennent aux citoyens! C'est une question de civisme.

Est abordé le problème du débit d'eau qui doit être envisagé sérieusement.

2/ Le chemin des Gardettes a été refait dans sa totalité

3/ Sécurité : à l'angle du carrefour des Fumerates /Gardettes, il est prévu l'abattage des arbres qui gênent la visibilité.

4/ le chemin du Canal des Fontaines a été fermé par des particuliers sans autorisation. Il va donc être réouvert et il appartiendra désormais aux riverains de l'entretenir.

5/ Chemin de la Vieille Bergerie : il y a des problèmes de stationnement et de graviers provenant de propriétés privées (les riverains devront nettoyer).

6/ Chemin des Trious il y a encore un problème d'évacuation des eaux usées qui va être pris en charge.

7/ Chemin de Pass Prest : un terrain privé n'est pas entretenu, la mairie va engager les travaux à la charge du propriétaire, en recouvrant les frais par le Trésor Public.

8/ La commune est en cours d'acquisition d'un terrain afin de construire un bassin d'eau potable.

La parole est donnée au public.

1/ Alors que l'on déplore surtout le mauvais état dans la partie haute du chemin des Fumerates, pourquoi faites-vous des travaux en bas?

Réponse de M. Le maire : pour une question de raccordement, les précédents travaux ont commencé par le bas ; il paraît logique de continuer afin de permettre encore plus de raccordements.

2/ Comment se fait-il que 8 jours après les intempéries du 03 octobre, les Services techniques n'aient pas encore nettoyé les Fumerates?

Il y a énormément de travail sur le terrain.

3/ De nombreux camions hors tonnage passent dans le quartier et sur le chemin des Fumerates. Que faites-vous?

Chaque fois que nous en sommes informés, nous verbalisons. Par ailleurs, toutes les demandes de dérogation ne sont pas accordées, particulièrement quand elles sont abusives. Il faut peut-être envisager de revoir le tonnage sur Fumerates notamment.

5/ Problème de haies qui dépassent effectivement sur la voirie, que faites-vous?

Envoi de courriers avec rappel de la loi.

6/ Le chemin des Gardettes Sine est en piteux état. Que faites-vous?

La commune est étendue et il n'est pas prévu de faire des travaux dans l'immédiat. Tout le monde doit faire un effort d'entretien devant chez soi ; surtout que la partie plus particulièrement évoquée ici appartient à une propriété privée.

7/ Envisagez-vous d'installer le tout-à-l'égout et d'enterrer les fils électriques et téléphoniques sur le chemin des Fumerates?

Lorsque nous rénovons les routes, dans la mesure du possible, nous plaçons les tuyaux et gaines nécessaires pour cela. Cependant, la station d'épuration de Cagnes-sur-Mer étant saturée, il n'est plus possible de raccorder d'habitations à l'assainissement collectif pour le moment!

Autre soucis, l'absence de la fibre sur le territoire de la commune : notre débit est très insuffisant malheureusement nous dépendons actuellement de SFR et pour le moment ils ne sont pas prêts à installer la fibre.

8/ Le chemin des gardettes n'est pas sécurisé par endroits. Serait-il envisageable de faire un passage piéton au niveau chemin de la Vieille Bergerie?

Oui, cette demande sera étudiée par les services techniques.

9/ Le ralentisseur au croisement du chemin des Lavandes et du chemin des Gardettes est trop haut d'un côté. Du coup, des voitures roulent à gauche, il faudrait le faire contrôler.

Il sera demandé aux Services techniques de vérifier sur place.

10/ Au niveau du 990 chemin des Gardettes, il y a des travaux de construction. Les propriétaires ont-ils envisagé de récupérer leurs eaux pluviales?

Normalement oui, ceci sera contrôlé.

11/ Dans cette même zone, les gens roulent trop vite. Pourriez-vous installer un ralentisseur en dur?

Il faut vérifier la réglementation, assez stricte en la matière ; ces ralentisseurs ne peuvent pas être installés partout.

12/ Une pétition est parvenue en mairie pour la sécurité du quartier Fumerates.

Il appartient au citoyens de se constituer en Voisins Vigilants. La commune est très favorable à ce dispositif. D'ailleurs, les premiers voisins vigilants en France se sont constitués à Saint-Paul.

M. CAVELLI laisse son numéro professionnel à disposition des citoyens pour l'appeler et les invite à l'informer de tout ce qui ne peut être contrôlé par ses services.

13/ Envisagez-vous des vidéosurveillances sur la commune?

Il en existe déjà et nous souhaitons les développer à l'entrée et à la sortie saint Paul ainsi que sur les routes à doubles issues. Mais la video surveillance ne sert pas à intervenir sur le moment, ne pouvant être visualisée qu'après une demande officielle, suite à une effraction ou à un accident.